



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Transports combinés : la Commission européenne consulte sur la révision de la directive



© Pascal

Jusqu'au 16 septembre, la Commission européenne consulte le public dans le cadre de son projet de révision de la directive sur les transports combinés de marchandises. Ce texte vise à favoriser le transfert du fret routier vers des modes de transport plus faibles en émissions carbone, tels que le rail et les transports fluviaux et maritimes.

La Commission prévoit de réviser la directive qui date de 1992. Son nouveau texte « *plus ambitieux* » est attendu pour le troisième trimestre 2022, a indiqué la Commission. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'UE pour une mobilité durable et intelligente présentée en décembre 2020. Parmi ses objectifs, cette stratégie prévoit d'augmenter le trafic ferroviaire de marchandises de 50 % d'ici à 2030 et de le doubler d'ici à 2050 dans l'UE. La Commission veut aussi mettre en œuvre « *sans délai* » les principes du « pollueur-payeur » et de l'« utilisateur-payeur » dans tous les modes de transport, notamment en recourant à des mécanismes de tarification du carbone et des infrastructures.

Article publié le 23 août 2021



Rachida Boughriet , journaliste
Rédactrice spécialisée

Vidéo sur le même thème



[Le tram-train redonne vie à la voie ferrée Nantes-Chateaubriant](#)
[Inauguré en grandes pompes la semaine passée, le tram-train a permis de redonner vie à l'ancienne ligne ferroviaire Nantes-Chateaubriant dont l'exploitation avait cessé depuis 1980. L'objectif : stimuler le report modal et limiter le recours à l'automobile entre les deux villes. - 10/02/2014](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2021 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).